BSB
BURGUNDY SCHOOL OF BUSINESS

We believe in you TH*

MASTER GRANDE ÉCOLE EN APPRENTISSAGE

DÈS LA 2e ANNÉE DU MASTER

JUSQU'À 24 MOIS
CAMPUS BSB DIJON
2023-2024

LE MASTER GRANDE ÉCOLE **EN APPRENTISSAGE**

JUSQU'À 24 MOIS
75 % DU TEMPS EN ENTREPRISE, 25 % DU TEMPS À L'ÉCOLE

Plus que jamais la formation par l'apprentissage est une «valeur ajoutée» pour nos étudiants et les entreprises qui les accueillent. Ce mode de formation répond à la double ambition d'une formation académique de haut niveau, et d'un training intensif aux exigences de l'entreprise.

En alternant périodes longues au sein de vos Entreprises et périodes de formation à l'École, nos étudiants enrichissent leurs connaissances des réalités opérationnelles de l'entreprise.

Le parcours est ouvert à la filière Audit Expertise Conseil, qui propose des cours spécifiques de comptabilité, droit, finance, gestion... représentant 610 h de formation supplémentaire, une préparation adaptée aux épreuves du DSCG.

De plus, le parcours apprentissage permet à des étudiants méritants d'accéder à une formation de Grande École sans contrainte financière.

Nous sommes à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter.

Nathalie HUET
Directeur Entreprises et Carrières

LA FORMATION

- Date de début : lundi 30 janvier 2023
- Date de fin : lundi 30 septembre 2024 ou mardi 31 décembre 2024
- Type de contrat : apprentissage
- Code diplôme : 16531215
- Code RNCP : 35019
- Durée de la formation initiale : 3 ans
- Durée de la formation : 21 mois ou 24 mois
- Intitulé exact de la formation : Diplôme de l'École Supérieure de Commerce de Dijon PGE – Titré Grade Master

APPRENTISSAGE 2022-2023

<table>
<tr><th></th><th>janv.</th><th>fév.</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juil.</th><th>août</th><th>sept.
3e année</th><th>oct.</th><th>nov.</th><th>déc.</th></tr>
<tr><td>2e année du cycle de formation</td><td colspan="8">Du 30 janvier au 23 juin 2023
1 semaine École / 3 semaines Entreprise de février à juin
100 % Entreprise du 26 juin au 1er septembre 2023</td><td colspan="4">100 % École :
préparation et suivi de la spécialisation de 3e année
du 4 septembre au 19 décembre 2023
à BSB</td></tr>
<tr><td>3e année du cycle de formation</td><td colspan="12">100 % Entreprise 20 décembre 23 au 30 septembre ou 31 décembre 2024
1 semaine École (en mai 2024) excepté les apprentis de la filière A.E.C.*</td></tr>
</table>

* Spécialisation Audit Expertise Conseil : une période supplémentaire de formation 100 % école du 25 mars au 21 juin 2024

POUR L'ENTREPRISE

- **Former l'alternant** aux métiers et à la culture de l'entreprise dans le cadre d'un pré-recrutement
- **Intégrer un profil compétent** suivant une formation académique adaptée aux besoins de l'entreprise
- **Bénéficier d'un collaborateur** en immersion longue permettant une montée en charge des missions confiées

POUR L'ÉTUDIANT

- **Forger son projet professionnel** et acquérir une expérience significative en entreprise.
- **Bénéficier de la possibilité d'une embauche** en fin de contrat.
- **Professionnaliser son enseignement** en intégrant une formation métier.
- **Être un salarié à part entière** avec un contrat de travail à durée déterminée avec une rémunération et une prise en charge du coût de formation.

LE CONTRAT **D'APPRENTISSAGE**

COÛT POUR L'ENTREPRISE

- Versement du salaire à l'apprenti basé sur un pourcentage du SMIC (ou application du salaire minimum conventionnel si celui-ci est plus avantageux).
  La rémunération brute minimale légale selon l'âge de l'apprenti et l'année du cycle de formation est la suivante :

Âge de l'alternant	2e année % SMIC	3e année % SMIC
De 18 à 20 ans	51 %	67 %
De 21 à 25 ans	61 %	78 %
26 ans et plus	100 %	100 %

Attention : l'aternance s'effectuant sur les 2e et 3e années du cycle de formation, l'article D6222-28-1 du décret n°2020-373 du 30 mars 2020 s'applique.

- Les frais de formation :

  Les frais de formation sont pris en charge par l'OPCO (Opérateur de compétences) **de l'entreprise selon montant de prise en charge annuel.** La partie éventuellement non financée par l'OPCO est à la charge de l'entreprise.

  Pour connaitre le taux de prise en charge, l'employeur doit se rapprocher de son OPCO. Ce taux varie en fonction des branches professionnelles.

  Le coût de la formation s'élève à 11 500€ par an.

AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- Prise en charge des dépenses de formation selon l'OPCO de votre entreprise sur une base annuelle. Le forfait couvre tout ou partie des dépenses liées à la formation.
- Bénéfice de la Réduction Généralisée des Cotisations Patronales.
- Absence d'indemnité de précarité à la fin de contrat au titre du CDD.

Votre conseil pour l'élaboration du contrat est votre OPCO (Opérateur de Compétences) en appui avec le centre de formation.

Retrouver le détail des informations sur les conditions à l'embauche d'un apprenti sur :
travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage

AVANTAGES POUR L'ÉTUDIANT

- Exonération totale des cotisations salariales dans la limite de 79 % du SMIC.
- Rémunération non imposable dans la limite du SMIC annuel.

OFFRES D'ALTERNANCE

Déposez vos offres d'apprentissage et/ou de contrat de professionnalisation sur :
bsb.jobteaser.com/fr/recruiter_account/job_offers

Nous organisons des sessions de recrutement si nécessaire.

CONTACTS

Marion BALGANON
Service Stage et Alternance
Campus Dijon
+33 (0) 380 725 997
stage.alternance@bsb-education.com

CAMPUS DIJON
BSB - Burgundy School of Business
EESC ESC Dijon-Bourgogne
29 rue Sambin
21000 Dijon
Tél. +33 (0)380 725 900

BSB
BURGUNDY SCHOOL OF BUSINESS

Qualiopi processus certifié – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante : actions de formation

FRANCE compétences – CERTIFICATION enregistrée au RNCP
Titre RNCP de niveau 7 n°35019 : Diplôme de l'École Supérieure de Commerce de Dijon Programme Grande École, Grade de Master

SUIVRE L'ACTU BSB

@BURGUNDYSB
BSB-EDUCATION.COM

ÉDITION Novembre 2022
Document non-contractuel
Crédits photos : Sensation Web